

Rencontres Jeune Création 2003 - Présentation du projet - Attribution de subventions - Demande de subvention au Département

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : La Ville de Besançon organise chaque année la manifestation «Rencontres Jeune Création» et chaque saison les jeunes créateurs sont toujours aussi nombreux à vouloir montrer leur savoir-faire, à vouloir faire partager leur vision de l'art et du monde (60 dossiers de candidature pour 2003).

Les réussites antérieures de Compagnies et de Spectacles, qui, après avoir fourbi leurs premières armes dans les RJC, ont gagné la reconnaissance de la profession, du public, ont commencé à parcourir le territoire national, voire pour certains toute l'Europe et au-delà, donnent à la manifestation à la fois sa légitimité pleine et entière dans le paysage culturel et ses lettres de noblesse.

Elles confortent la Ville de Besançon dans son projet de soutenir le spectacle vivant dans son émergence - Nouvelles Compagnies ou Associations, mais aussi nouvelles disciplines et nouvelles recherches artistiques. Avec une programmation riche de diversité, empreinte de la fragilité inhérente à toute nouvelle expérience, l'édition 2003 ne déroge pas à la règle.

20 spectacles et 40 représentations, les «jeunes loups» de la culture, appuyés par quelques anciens, prennent d'assaut les salles de spectacles et les espaces publics ; pour sa 18^{ème} édition, la manifestation, si elle est devenue majeure et adulte, sait aussi garder cette envie vitale de bousculer l'ordre artistique établi et les traditions.

Budget Rencontres Jeune Création 2003

- Dépenses

* **Aides aux projets : 107 000 €**

- Subventions - Aides directes - Compléments techniques - Equipements culturels	72 000 €
- Communication globale - affiches, plaquettes, suivi photographique	15 000 €
- Prestations générales	20 000 €
- Organisation	38 000 €
- Frais directs d'organisation	12 500 €
- Préparation coordination	25 500 €
TOTAL GENERAL	145 000 €

- Recettes

Budget - Service Action Culturelle	59 171 €
Budget - Service Communication	5 075 €
Autres participations Ville (dont valorisations)	73 154 €
Département du Doubs	7 600 €
TOTAL GENERAL	145 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une première répartition de subventions aux associations culturelles au titre de l'exercice 2003 :

- Association CONVERGENCES «Cabaret poétique» - Spectacle croisant le principe de la scène ouverte et du cabaret : 1 000 €

- Association ZOU MAI «RECIPROQUE» - Rencontre de musiciens, d'artistes plasticiens et de cuisiniers, en interaction avec le public : 500 €

- Ecole Jean Macé - Coopérative scolaire «Création théâtrale» - Projet de l'ensemble du groupe scolaire Jean Macé centré sur le théâtre, en partenariat avec la Cie du Colibri : 1 000 €

- Association ANDA JALEO - Cahier de Rencontres - Projet proposé par des étudiants en arts du spectacle sur le thème de la mémoire : 500 €

- Compagnie ACRYLIQUE «LES KROKMORS» - Spectacle d'humour noir pour 3 comédiens/ jongleurs - Une jeune compagnie qui commence à trouver sa place dans le paysage régional : 1 500 €

- Association «Clémence Carabosse» - SOLO CLOWN : 1 200 €

- Théâtre du Pilier «LA LIONNE DE BELFORT» - Une comédienne belfortaine d'origine qui depuis quelque temps est régulièrement distribuée à la TV, au cinéma et au théâtre : 2 200 €

- Théâtre de l'Unité «EUREKA SHOW» Comédien habituel de la «Brigade d'Intervention» du théâtre de l'Unité - de Jacques Livchine, sa première création personnelle : 1 200 €

- Compagnie du Courant d'Air «A DECOUVERT» - Pièce pour 7 danseurs, une première version du projet a été expérimentée avec succès en 2002 à «Chalons dans la rue» : 2 000 €

- Compagnie CAFARNAÛM «DEBRAYAGE» - La Compagnie Cafarnaüm propose un travail réalisé avec un groupe d'amateurs : 150 €

- IME AURORE (Le Cirque) - Création sur le thème du cirque avec 13 adolescents soutenus par la Cie Gravitation et le chef de chœur de Justiniana : 1 500 €

- Compagnie des Chercheurs d'Air «RAMDAM» - Proposition de sa nouvelle création de rue, une femme expulsée de chez elle - Besançon avant Ideklic et Chalons dans la rue : 2 200 €

- Compagnie de La Carotte «URBI et ORBI» - présentation de la pièce de René de Olbadia : 1 500 €

- Association «Le petit Peuple» - «DREAD BLOCK CIRCUS» «Un Nôt'Truc» - Deux jeunes artistes dans la mouvance du collectif Free-Cirk, propose un Cabaret Circassien : 1 500 €

- Centre Polyphonique de Franche-Comté «PUISQUE VOUS PARTEZ EN VOYAGE» - Spectacle monté par 30 jeunes artistes amateurs conduits par Pascale-Anne Petitjean : 2 000 €

- Le Sonotone - Concert de clôture - concert de clôture avec des groupes montrant la vitalité des musiques du Monde à Besançon : 2 500 €

- Association Parados «LA FOIRE AUX IDENTITES» - Projet de création chorégraphique pour une dizaine de danseurs, acteurs et musiciens : 1 500 €

- Association BE BOP TANGO «SPECTACLE CHANSONS» - Spectacle original d'un jeune auteur compositeur interprète accompagné par des musiciens reconnus : 1 500 €

- Association «En effeuillant la marguerite» propose de dérouler le concept «jardinier» de ses graines pour le spectacle «Homme Vert», d'intervention de rue (marché) en expositions interactives : 1 000 €

- Les Amis du Cylindre «OPEN ART-3» pour la 3^{ème} édition, travail avec le collectif NoWeb - Vidéo-Internet et Performances sonores : 1 500 €

- Théâtre Alcyon «PORTES OUVERTES à la création» - propose un concept différent associant «Portes ouvertes - Déambulateur - Ateliers pédagogiques» : 1 000 €

- Association École Régionale des Beaux-Arts - Participation à la réalisation du visuel 2003 des RJC : 600 €

La dépense totale soit 29 550 € est à prélever sur le chapitre 92.33.6574.89029.41010 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit de 6 337 € depuis l'imputation 92.33.6288. 89029.41010.

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer favorablement sur ces propositions,
- solliciter la subvention du Département du Doubs,
- inscrire le montant des subventions par décision modificative au budget de l'exercice courant, dès réception des arrêtés attributifs, en recettes au chapitre 92.33.7374.89029.41010.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter l'ensemble des propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 26 mars 2003.